

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le **2 Décembre**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 25 Novembre 2025.

---

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Arnaud VOUJOUR, Loïc JARRIGE, Sophie CROUZEVIALLE, Didier VERARDO, Marie GOLFIER, Maël BARBE, Marie-Christine DERAEDT, Raymond BOUTOT, Frédéric GERAUDIE, Marielle ROULET, Elisabeth MOREL, Elodie NOPPE

**EXCUSÉS** :

**ABSENTS** :

**PROCURATION** :

**Nombre de membres en exercice : 15**      **Nombre de votants : 15**

**Secrétaire de séance** : Julie DALMON

---

Approbation du dernier Conseil municipal

Délibérations

**1. Autorisation de mandatement avant vote 2026**

Monsieur le Maire explique que comme tous les ans, il est nécessaire de délibérer sur l'autorisation de mandatement avant vote du budget pour pouvoir payer des factures d'investissement. Il est possible d'autoriser dans la limite du quart des crédits ouverts :

Chapitre 21 : 162 852€

Chapitre 23 : 108 043€

*Unanimité*

**2. Election des représentants de la commune au Syndicat Pays d'Art et d'Histoire**

Désignation de

Délégué titulaire : Frédéric GERAUDIE

Délégué suppléant : Elodie NOPPE

*Unanimité*

**3. Frais de scolarisation – Ville d'Objat**

Monsieur le Maire explique que deux enfants de Voutezac sont scolarisés en classe ULIS à Objat. Les frais de scolarité s'élèvent à 1 104€ pour l'année 2024-2025.

*Unanimité*

**4. Recensement 2026 – Base de rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Voutezac fait partie du groupe des communes qui seront recensées en 2026.

4 agents recenseurs vont travailler sur les 4 districts : Damien Motury, Françoise Maury, Carole Hamel et Annie Masdupuy

La rémunération se fera aux nombres réels de bulletins individuels et feuilles de logement collectés à laquelle se rajouteront un forfait pour le carburant et une rémunération sur la base du SMIC horaire pour la présence aux réunions.

*Unanimité*

## **5. Constitution d'une provision pour risque**

Monsieur le Maire explique la nécessité de provisionner dès l'apparition d'un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent.

Mme Berthomé, trésorière, a demandé de délibérer car l'évaluation foncière de l'ensemble des immobilisations liées aux barrages hydroélectriques construits avant 1974 a été revue au niveau national en 2025. La répartition et la possible reprise des allocations compensatrices ne permet pas à ce jour de savoir si ces sommes revues vont être encaissées par la Commune en totalité, suivant une clé de répartition ou reversées entièrement. Le montant étant élevé, 69 923€, et afin de ne pas pénaliser la commune sur le prochain exercice 2026 en cas de versement, il est nécessaire de constater une provision qui permettra de neutraliser l'effet aubaine sur l'exercice 2025.

*Unanimité*

## **6. Décision modificative**

Compte 681 Dotation aux amortissements : + 69 923€

Compte 748388 Autres attributions de péréquation et de compensation-autres : + 69 923€

*Unanimité*

### **Questions diverses**

- La délibération concernant la pose de bornes électriques est ajournée et reportée : la société Electric 55 Charging a proposé d'installer deux bornes électriques sur la place de la mairie. La commune paierait l'abonnement pour l'électricité (environ 30€ par mois) mais tout le reste est à la charge de l'entreprise. Un dédommagement de 0,01 cts serait versé à la commune pour tout KW acheté. Deux questions se posent : s'il y a acte de vandalisme, qui est responsable ? Peut-on les installer dans le site inscrit ?

Monsieur le maire va se renseigner

- Monsieur le maire informe le conseil que 135 demandes d'urbanisme jusqu'au 30 Novembre ont été déposées en mairie dont 77 certificats d'urbanisme (a)

- un contrôle radon va être effectué à l'école

- La pétanque voutezacoise a demandé l'autorisation de poser un panneau publicitaire avec les sponsors à côté des terrains de pétanque situés Place de la Mairie : voir avec eux pour l'emplacement

- Village de Ceyrat : le département va mettre en place un système pour contrôler la vitesse des véhicules afin de sensibiliser les usagers

- Retable : sa pose dans l'église est prévue mi-décembre

- les caméras de vidéo surveillance devraient être posées semaine prochaine

- Il est décidé que désormais les PV de Conseils ne seront plus affichés dans les villages : peu de personnes les lisent, il y a un coût pour les imprimer car 55 panneaux sont installés et nombreux sont dégradés et devraient être remplacés. Ils pourront être lus sur intramuros ou en mairie

Le Maire

Jean-Claude REYNAUD



Le Secrétaire

Julie DALMON

